

Arrêté

Générale

colonial

## Arrêté n° 17-267-1919 promulguant la loi du 15 Janvier 1919 relative à la révision des listes électorales.

n° 17-267-1919

Ministère  
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication  
31 janvier 1919

Numéro JO  
n° 267 du 31/01/1919

Date du numéro  
31 janvier 1919

### VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, officier de la Légion la Légion d'honneur, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

**Vu** La loi du 15 Janvier 1919 prorogeant les délais fixés par le décret du 2 Février 1852 pour la révision des listes électorales

**Vu** le texte de la dite loi transmis par câblogramme du Ministre des Colonies en date du 16 Janvier 1919 : Sur la proposition du Secrétaire Général du Gouvernement :

### TEXTE INTÉGRAL

Article premier. — Est promulgué dans la Colonie pour y être exécuté selon ses forme et teneur la loi du 15 Janvier 1919 prorogeant les délais fixés par le décret du 2 Février 1852 pour la révision des listes électorales.

#### Art. 2

Le présent décret sera enregistré, affiché et publié partout où besoin sera.

A. LAURET.